

BUREAU

Séance du 17 mai 2024

Délibération BU_20240517_004

**Marché de maintenance et prestations associées du progiciel financier EKSAE:
marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise EKSAE**

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant les droits d'exclusivité, notamment les droits de propriété intellectuelle dont dispose la société EKSAE (article R2122-3 du code de la commande publique) ;

DECIDE :

Article unique. Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer le marché, passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-3 du code de la commande publique, avec la société EKSAE, relatif à la maintenance et aux prestations associées du progiciel EKSAE.

Marc FLEURET